

## BUDGET : NOTE DE SYNTHÈSE 2020 ET 2021 BREVE ET SYNTHETIQUE

L'article L 2313-1 du code général des collectivités territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

Le budget a été établi avec la volonté de maîtriser les dépenses tout en respectant les besoins et la qualité des services rendus aux habitants, d'avoir recours aux subventions dès qu'un investissement est éligible à ce recours pour alléger les dépenses de la commune

Avant la présentation des chiffres du budget 2021 voici quelques éléments rappelant le déroulé des événements de l'année 2020

Tout d'abord les dépenses et les recettes brutes 2020 avant reports antérieurs se sont élevées à :

Les dépenses de fonctionnement	908 125.22€
Les recettes brutes de fonctionnement	1 139 995.89€
Soit un résultat positif de :	<b>231870.67€</b>
Les dépenses d'investissement	102 013.07€
Les recettes d'investissement	604 232.03€
Soit un excédent de :	<b>502 218.96€</b>

L'année 2020 s'est déroulée dans des circonstances très particulières en raison du COVID (bureaux fermés, travaux en suspend ou reportés d'où un résultat positif sur l'ensemble des sommes inscrites au budget 2020. Les frais concernant le COVID ont impacté les comptes d'environ 15k€

## BUDGET 2021

Le budget 2021 a été élaboré avec prudence. Il a fait l'objet d'une analyse approfondie en commission finances le 22 janvier 2021 puis en réunion d'élus le 16 février 2021

Les organismes bancaires ont proposé en fin d'année 2020 des emprunts à taux préférentiels pour venir en aide aux petites communes. Le conseil municipal a décidé de contracter un emprunt de 300k€ en prévision de l'enfouissement des réseaux pour les rues prioritaires (fils à nus) selon diagnostic du SDEC.

Pour 2021 le budget ne sera pas trop impacté par la suppression de la taxe d'habitation. Pour les années à venir le montant de cette dernière est incertain.

Les caractéristiques du budget qui vous est proposé ce soir sont les suivantes :

### **Pas d'augmentation des taux communaux pour 2021 :**

- Foncier bâti : 33.34% **dont** pour le département 22.10%
- Foncier non bâti à 24.39%
- pour la taxe habitation, le taux est figé jusqu'en 2022 inclus
  
- Un emprunt souscrit fin décembre pour un montant de 300 000€ pour faire face à des investissements importants prévus pour l'amélioration des enfouissements de réseaux pour les rues les plus urgentes selon une analyse proposée par le SDEC
- les annuités de ce nouvel emprunt contracté sur 10 ans s'élèvent à 30749.99€ annuel ; néanmoins en 2023 et 2024 les annuités vont diminuer de 25000€, compensant en partie ce nouvel emprunt
  
- Les charges de personnel augmentent en raison des frais liés à la compétence de la plage que la commune de Varaville reprend (70k€) mais en regard la communauté de communes va nous reverser 60k€. Afin de gérer au mieux la plage les élus ont fait appel à une association qui d'une part va accompagner la mairie pour la gestion des sauveteurs mais aussi pour la mise à disposition de matériel (bateaux, véhicule, maintenance..) pour un montant de 8k€.
  
- Les investissements 2021 se décomposent comme suit :  
Achat des locaux de l'ancienne colonie BETHANIE, enfouissement de réseaux par le SDEC, du matériel pour le service techniques, le site internet, une chaudière dans logement communal, projet d'aménagement du nouveau cimetière au Bourg de Varaville, projet d'aménagement du parking à côté du centre médical, un appareil Hippocampe plage et tout terrain pour les handicapés de la maison St AUBIN de VARAVILLE, un abris bus devant le point poste , un camion pour le service technique, matériel informatique, renouvellement d'un poteau incendie, stores mairie et bibliothèque etc..  
Ainsi que la reprise de révision du PLU commencée par l'ancienne municipalité

LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

**Les dépenses de fonctionnement** sont constituées par l'entretien et la consommation des bâtiments communaux, les salaires du personnel communal, les achats des matières premières et des fournitures, les prestations de services effectuées, les subventions versées aux associations et les intérêts d'emprunts.

**Les recettes de fonctionnement** correspondent aux sommes encaissées au titre des prestations fournies à la population, aux impôts locaux, aux dotations versées par l'Etat (qui ont diminué de 118k€ en 8 ans), à diverses subventions.

<b>DEPENSES</b>	<b>1 648 526.93€</b>
Le poste le plus important de la commune charge des frais de personnel	553 620.00€
Les charges à caractères général : chapitre 011	324 478.00€
Les charges de gestion courante : chapitre 65	192 128.00€
Les charges exceptionnelles : chapitre 67	472 298.93€
Atténuations de produits : chapitre 14	26 000.00€
Dotations aux amortissements : chapitre 68	12 533.00€
Dépenses imprévues : chapitre 022	56 000.00€
Les charges financières : chapitre 66	11 469.00€

<b>RECETTES</b>	<b>1 648 526.93€</b>
- Excédent antérieur reporté : chapitre 002	613 581.95€
- Atténuation des charges : chapitre 013	5 000.00€
- Les produits de service et du patrimoine : chapitre 70	14 200.00€
-Les impôts et taxes : chapitre 73	838 407.75€
-Dotations et participations : chapitre 74	106 500.00€
- Autres produits de gestion : chapitre 75	70 500.00€
- Produits exceptionnels : chapitre 77	337.23€

## LA SECTION D'INVESTISSEMENTS

Par opposition aux frais de fonctionnement qui sont récurrents tels que charges de personnel, entretien des locaux, maintenance du matériel etc.. de la commune les investissements concernent des achats ponctuels à caractère exceptionnel destinés au développement de la commune.

Les dépenses : toutes les dépenses faisant varier durablement le patrimoine de la commune (achat de mobilier, de matériel d'informatique, de véhicules, de biens immobiliers, d'études et de travaux soit sur des bâtiments déjà existants ou à venir.

Les recettes : plusieurs sortes de recettes (liés aux permis de construire : taxe aménagement) des subventions selon les projets d'investissement engagés par la commune (réfection des réseaux électriques...)

<b>DEPENSES</b>	
Chapitre 16 remboursements emprunts +caution	94 951.00€
Chapitre 20 Immobilisations incorporelles	51 648.00€
Chapitre 21 immobilisations corporelles plus restes à réaliser	1 103 092.74 €
Chapitre 020 dépenses imprévues	21 000.00€
<b>Total des dépenses</b>	<b>1 270 691.74€</b>
<b>RECETTES</b>	
Chapitre 001 excédent reporté	481 545.77€
Chapitre 024 produits de cession des immobilisations	650 000.00€
Chapitre 10dotation TVA TLE	70 000.00€
Chapitre 1068 affectation fond capitalisés	56 613.90€
Chapitre 28 amortissements des immobilisations	12 532.07€
<b>Total des dépenses</b>	<b>1 270 691.74€</b>

Le budget peut être consulté sur simple demande au secrétariat de la mairie aux heures d'ouverture des bureaux.